

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 septembre 2022 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-09-0741 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 septembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.7 Autorisation de participation / Le budget municipal : un exercice politique / UMQ
- 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Cessation d'usages et d'occupations illégaux / Lots 1 545 806 et 6 205 917

« ADOPTÉE »

22-09-0742 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 6 septembre 2022;
- séance ordinaire du 6 septembre 2022;
- séance extraordinaire du 12 septembre 2022.

« ADOPTÉE »

22-09-0743 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 12 septembre 2022

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 12 septembre 2022 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

22-09-0744 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-09-0745 Ville de L'Île-Perrot / Grand Banquet du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot / Achat d'un billet

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Grand Banquet dans le cadre du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés l'achat d'un billet au montant de 125 \$, incluant les taxes applicables, ainsi que la participation du maire Guy Pilon au Grand Banquet du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot qui se tiendra le 22 octobre 2022.

« ADOPTÉE »

22-09-0746 Regroupement des offices d'habitation du Québec / Précongrès et congrès 2022 / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du précongrès et du congrès annuel du Regroupement des offices d'habitation du Québec les 26, 27 et 28 octobre 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon au précongrès et au congrès annuel du Regroupement des offices d'habitation du Québec qui se déroulera à l'Hôtel le Concorde de Québec;

QUE la Ville accepte de défrayer les coût d'inscription au montant de 804,43 \$, taxes incluses;

QUE les dépenses réellement encourues par M. Pilon à cette fin lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

22-09-0747 Colloque Les Arts et la Ville 2022 / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Les Arts et la Ville les 19, 20 et 21 octobre 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation des conseillères M^{mes} Diane Morin et Jasmine Sharma au Colloque annuel Les Arts et la Ville qui se déroulera à Lac-Mégantic;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 450 \$ par déléguée, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les déléguées à cette fin leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

22-09-0748 Appui / Mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Projet de politique métropolitaine d'habitation de la Communauté métropolitaine de Montréal 2022

CONSIDÉRANT le projet de Politique métropolitaine d'habitation déposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en juin 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges considère que, dans sa forme actuelle, ce projet de politique risque de ne pas répondre aux attentes des quelques 171 600 ménages du Grand Montréal qui éprouvent déjà des besoins impérieux de logement et qui vivent en précarité financière;

CONSIDÉRANT que le projet de politique devrait mettre de l'avant des pistes d'action à la hauteur de la gravité de la situation, laisser aux municipalités et aux MRC la marge de manœuvre nécessaire au développement de projets en cohérence avec les compétences des municipalités et des MRC et se concentrer davantage sur les enjeux directement en lien avec ce besoin essentiel, soit celui de se loger;

CONSIDÉRANT que la CMM doit resserrer le nombre d'objectifs et pistes d'action à ceux qui ont réellement trait au logement au lieu de s'égarer dans toutes les autres planifications de la CMM;

CONSIDÉRANT que la somme investie annuellement par les 82 municipalités de la CMM en logement social auprès de cette dernière est considérable et commande une politique et des résultats à la hauteur de cet investissement;

CONSIDÉRANT la résolution 22-08-31-26 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoyant le dépôt d'un mémoire dans le cadre du projet de politique d'habitation de la CMM 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil appuie le mémoire présenté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du projet de politique métropolitaine d'habitation de la Communauté métropolitaine de Montréal 2022;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

22-09-0749 Autorisation de participation / Le budget municipal : un exercice politique / UMQ

CONSIDÉRANT la tenue de la formation « Le budget municipal : un exercice politique » offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en classe virtuelle le 28 septembre 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la participation de la conseillère M^{me} Karine Lechasseur à la formation « Le budget municipal : un exercice politique »;

QUE la Ville accepte de défrayer les coûts d'inscription au montant de 185 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

22-09-0750 Comité sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels / Nomination des membres

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la loi l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) prévoit l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit créé le Comité sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels et que les personnes occupant les postes suivants soient nommées membres :

- directeur général adjoint et trésorier;
- directrice des ressources humaines;
- greffière adjointe;
- chef de section – Gestion documentaire;
- spécialiste en sécurité informatique;
- chef de division – Sports et loisirs;

QUE les membres siègent sur ce comité à compter du 22 septembre 2022.

« ADOPTÉE »

22-09-0751 Mandat / Services professionnels juridiques / Cessation d'usages et d'occupations illégaux / Lots 1 545 806 et 6 205 917

CONSIDÉRANT la procédure judiciaire actuellement pendante devant la Cour supérieure dans le dossier de Cour n° 760-17-005406-197 visant principalement Les Entreprises Sapiar ltée et Kilso Corporation;

CONSIDÉRANT que cette procédure vise à faire cesser des usages, implantations, constructions et occupations dérogatoires et non conformes à la réglementation applicable de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce débat judiciaire exige que soit déterminé par la Cour supérieure si Les Entreprises Sapiar ltée, notamment, bénéficie de droits acquis à certains égards, la Ville étant d'avis que tel n'est pas le cas;

CONSIDÉRANT par ailleurs que plusieurs des actes reprochés à ces entreprises sont sans conteste clairement illégaux en ce qu'ils ne peuvent d'aucune façon bénéficier du régime des droits acquis, soit notamment :

- l'utilisation par les employés des entreprises exploitées sur le lot 1 545 806 de Sapiar à des fins de stationnement de l'emprise attenante de la rue publique et de la partie du lot 1 545 806 constituant une marge de recul avant où toute utilisation de la sorte est interdite;
- l'autorisation par la défenderesse Kilso qu'une partie de son lot 6 205 917 soit utilisée pour le remisage ou le stationnement de véhicules à titre d'usage accessoire pour l'exploitation de commerces faite sur un autre lot et dans une autre zone;

CONSIDÉRANT que ces actes, clairement illégaux, causent des inconvénients majeurs, notamment en matière de nuisance et d'harmonisation des usages, tout comme constituant des risques en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT par surcroît que le maintien de ces activités, implantations, occupations et usages illégaux nuit à l'important projet de réaménagement urbanistique du secteur que la Ville s'apprête à initier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Lavery, de Billy soit mandatée pour procéder à toute démarche utile à l'encontre de Les Entreprises Sapiar ltée et de Kilso Corporation pour que ces dernières cessent dans les meilleurs délais les actes illégaux qu'elles autorisent ou tolèrent sur leurs propriétés et pour introduire au besoin toute procédure en injonction utile pour faire cesser ces usages, implantations, constructions ou occupations illégaux dans les meilleurs délais.

« ADOPTÉE »

22-09-0752 Dépôt / Liste de la liste des comptes – échéance du 2 septembre 2022

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 2 septembre 2022 totalisant un montant de 4 026 410,74 \$.

22-09-0753 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1755-01 / Pôle municipal / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 6 septembre 2022, le Règlement d'emprunt n° 1755-01 modifiant le Règlement n° 1755 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 34 524 000 \$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 26 524 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 26 524 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

22-09-0754 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-22-74 / Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 8 septembre 2022, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-22-74 à l'égard des services professionnels en évaluation foncière.

« ADOPTÉE »

22-09-0755 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 6 septembre 2022 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

22-09-0756 Dépôt / Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs – Piscine / Réunion du 16 août 2022

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs – Piscine tenue le 16 août 2022.

22-09-0757 Dépôt / Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 6 septembre 2022

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers tenue le 6 septembre 2022.

**22-09-0758 Modification de la résolution 22-09-0699 / Service des travaux publics /
Embauche / Chef – Mécanique**

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-0699;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'embauche de M. Étienne Lachance, chef – Mécanique au sein de la division – Entretien des équipements, des bâtiments et du matériel roulant du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date d'embauche de M. Étienne Lachance soit modifiée pour le 26 septembre 2022.

« ADOPTÉE »

**22-09-0759 Avenant / Contrat de location de glace / Clauses de sanction par gradation /
Autorisation d'application des mesures**

CONSIDÉRANT le contrat « Location – Aréna municipal de Vaudreuil-Dorion » devant être signé par la Ville et chacun des locateurs de glace pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des clauses de sanction par gradation en cas de non-respect des règles et les personnes autorisées à les appliquer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée l'Annexe contrat location – Aréna municipal de Vaudreuil, prévoyant des clauses de sanction par gradation en cas de non-respect des règles, jointe à la recommandation du directeur du Service des Loisirs et de la culture, et ce, à titre d'avenant au contrat « Location – Aréna municipal de Vaudreuil-Dorion »;

QUE la personne qui occupe le poste de chef de section – Logistique et projets spéciaux du Service des loisirs et de la culture, les employés qui en relèvent ainsi que le directeur de ce même service soient autorisés à appliquer les mesures prévues à cet avenant.

« ADOPTÉE »

22-09-0760 Contrat de location de glace / Résiliation / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'article 21 du contrat « Location – Aréna municipal de Vaudreuil-Dorion »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne autorisée à résilier les contrats de location;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de rendre effective la résiliation d'un contrat de location de glace à l'Aréna municipal.

« ADOPTÉE »

**22-09-0761 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-22-61 /
Services d'entretien préventif et correctif et amélioration des systèmes
CVC des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 2 septembre 2022, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-22-61 à l'égard des services d'entretien préventif et correctif et amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

22-09-0762 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-62 / Fourniture, livraison et assignation de puces RFID pour les bacs roulants

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture, livraison et assignation de puces RFID pour les bacs roulants, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 septembre 2022 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-22-62;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le seul soumissionnaire pour chacun des lots suivants, en l'occurrence :

- Lot 1 – Fourniture et livraison de bacs roulants : IPL North America inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland (Québec) G0R 2Y0, et ce, pour un montant de 948 663,32 \$, incluant les taxes applicables;
- Lot 2 – Distribution de porte-en-porte de bacs roulants, assignation et rétro installation de puces RFID : USD Global inc., 426, 3^e Avenue, Lévis (Québec) G6W 5M6, et ce, pour un montant de 300 934,19 \$, incluant les taxes applicables;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-62;

QUE le montant relatif à l'adjudication des présents contrats soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le Conseil affecte une somme de 1 140 000 \$ au surplus accumulé affecté – collecte intelligente en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE le Conseil autorise le trésorier à affecter aux activités de fonctionnement, au moment opportun, en provenance du surplus accumulé affecté – collecte intelligente, les sommes requises pour acquérir les bacs en vue de l'implantation de la collecte intelligente.

« ADOPTÉE »

22-09-0763 Octroi de contrat / 401-120-22-12 / Service de plantation d'arbres / Programme 2 milliards d'arbres

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la Loi sur les cités et villes permettant de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la résolution 22-02-0100 autorisant la demande de subvention fédérale du programme 2 milliards d'arbres et la lettre d'approbation du Service canadien des forêts du 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'article 2.13 du document de la demande de subvention qui mentionne l'implication d'un organisme sans but lucratif (OSBL) spécialisé pour le projet de plantation de 10 000 arbres;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de l'OSBL Grame pour les services de plantation de 1 000 arbres et d'accompagnement pour un événement communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de service déposée par l'organisme GRAME, 735, rue Notre-Dame, Lachine (Québec) H8S 2B5, pour les services de plantation de 1 000 arbres, et ce, pour un montant total de 80 031,86 \$ \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

22-09-0764 Financement / Fourniture et installation d'une barrière coulissante au parc Le 405

CONSIDÉRANT le projet de l'installation d'une barrière au parc Le 405;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 18 850 \$, taxes applicables non comprises, pour la fourniture et l'installation d'une barrière coulissante au parc Le 405;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

22-09-0765 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 / Services professionnels / Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des services professionnels de préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste (appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 17 350 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

22-09-0766 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} septembre 2022 immédiatement après 15 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par l'équipe pluridisciplinaire dirigée par les architectes Lapointe, Magne et Associés / L'Oeuf;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe Geysler inc., 275, boulevard Marc-Aurèle-Fortin, Laval (Québec) H7L 2A2, pour la construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique, et ce, pour un montant de 67 212 085,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03;

QUE la dépense réelle, pour les items « Appareils d'éclairage extérieur du site et mâts de drapeau » et « plantation intérieure » du point 2.6 - bordereau ventilé – Bâtiment et les items du point 2.7 - Bordereau ventilé – Civil et paysage du document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03, soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à ces bordereaux par l'adjudicataire;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat normalisé CCDC 2, incluant toutes les modifications déjà prévues à cet appel d'offres, avec l'adjudicataire afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-09-0767 Demande de subvention / MTQ / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains / Aménagement d'une voie cyclable hors-chaussée le long de la rue des Muguets / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports (MTQ) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'une voie cyclable hors-chaussée le long de la rue des Muguets est estimé à 139 990 \$, incluant les taxes applicables, et que l'aide financière demandée au MTQ est de 69 995 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MTQ, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour le projet précité, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

22-09-0768 Demande de subvention / MTQ / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains / Aménagement d'une voie cyclable reliant l'avenue de la Canardière au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes et le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports (MTQ) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'une voie cyclable reliant l'avenue de la Canardière au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes et le long d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes est estimé à 270 000 \$, incluant les taxes applicables, et que l'aide financière demandée au MTQ est de 135 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MTQ, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour le projet précité, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

22-09-0769 Demande de subvention / MTQ / Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains / Ajout d'une voie cyclable polyvalente du côté ouest du boulevard de la Gare entre les rues Édouard-Lalonde et Maurice-Richard / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports (MTQ) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet d'ajout d'une voie cyclable polyvalente du côté ouest du boulevard de la Gare entre les rues Édouard-Lalonde et Maurice-Richard est estimé à 317 000 \$, incluant les taxes applicables, et que l'aide financière demandée au MTQ est de 158 500\$;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MTQ, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour le projet précité, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et à assumer sa part des coûts et dépenses du projet.

« ADOPTÉE »

22-09-0770 Octroi de contrat / 401-120-22-14 / Liaison aérienne de fibre optique entre le 51, rue Jeannotte et le secteur du Pôle municipal / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir un nouveau lien aérien de fibre optique entre le 51, rue Jeannotte et les édifices municipaux sis aux 1255 et 2000, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT la résolution 04-07-733 autorisant la Ville à conclure une entente intermunicipale par laquelle elle délègue, sous certaines conditions, sa compétence en matière de réseau de fibre optique à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a accordé, en 2004, le contrat pour la gestion et l'entretien du réseau de fibre optique à Télécommunications Xittel inc.(Xittel), et ce, pour une période de dix ans;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit la possibilité de faire directement affaire avec Xittel et oblige ce dernier à procéder aux fusions requises pour les branchements;

CONSIDÉRANT que Groupe Maskatel LP s'est porté acquéreur des droits et obligations de Xittel en date du 31 avril 2015;

CONSIDÉRANT que l'article 11.1 du Règlement n° 1764 permet à la Ville de procéder à l'attribution d'un contrat de gré à gré pour l'installation d'infrastructures des réseaux informatiques et de télécommunications;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts fournie par Groupe Maskatel Québec S.E.C.;

CONSIDÉRANT la résolution 22-08-0658 autorisant la dépense visée;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Groupe Maskatel Québec LP pour la réalisation d'une liaison aérienne de fibre optique entre le 51, rue Jeannotte et le secteur du Pôle municipal, incluant l'ingénierie, et ce, pour un montant de 64 526,40 \$, taxes applicables non incluses, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

22-09-0771 Financement / Services professionnels / Surveillance des travaux de construction de la phase 1 du Pôle municipal

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour la construction de la phase 1 du Pôle municipal à l'issue de la tenue d'un appel d'offres;

CONSIDÉRANT les conventions de services professionnels intervenues avec les professionnels et les méthodes de calcul des honoraires de surveillance y étant prévues;

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître le montant du contrat de construction avant la confirmation du montant des honoraires de surveillance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 1 905 000 \$, taxes applicables non comprises, pour la fourniture de services professionnels liés à la surveillance des travaux de construction de la phase 1 du le projet du Pôle municipal;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

22-09-0772 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-22-73 / Services professionnels d'arpentage et de levés sur le territoire de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de projets du Service du génie et de l'environnement, en date du 7 septembre 2022, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-22-73 à l'égard des services professionnels d'arpentage et de levés sur le territoire de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

22-09-0773 Compensation pour la perte de boisé / MTQ / Plantation d'arbres au parc nature Harwood

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que ledit projet engendrera des pertes de boisé;

CONSIDÉRANT la volonté du MTQ de compenser les pertes et son désir de reboiser une partie du parc nature Harwood;

CONSIDÉRANT que le parc nature Harwood est une propriété municipale;

CONSIDÉRANT que ce parc pourra bénéficier de la plantation d'arbres, d'arbustes et d'herbacées qui sera effectuée par le MTQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le MTQ à planter des arbres, arbustes et herbacées sur une portion du parc nature Harwood et ce, sur approbation préalable d'un plan de plantation par la division entretien des parcs et aires récréatives;

QUE la machinerie de l'entrepreneur mandaté par le MTQ soit autorisée à accéder au site pour effectuer les travaux.

« ADOPTÉE »

22-09-0774 Adoption / Règlement n° 1275-307 / Zonage / Interdiction des services personnels et domestiques (97) de type cimetièrre (9732) et des organisations religieuses (981) de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » / Zone P2-505

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 août 2022 le premier projet de règlement n° 1275-307 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2022 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 septembre 2022 un second projet de règlement avec changements;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-307 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'interdire, dans la zone P2-505, les services personnels et domestiques (97) de type cimetièrre (9732), les organisations religieuses (981) et les organisations civiques et amicales (986) de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » ».

« ADOPTÉE »

22-09-0775 Adoption de second projet / Règlement n° 1743-04 / Usages conditionnels / Permission des services de garde d'enfants de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » du groupe « Communautaire » / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1743-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre les services de garde d'enfants de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » du groupe « Communautaire » comme usage conditionnel dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

22-09-0776 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-308 / Zonage / Agrandissement de la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 pour y prévoir les classes d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) »

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-308 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'agrandir la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 de façon à prévoir la classe d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) » dans la partie agrandie »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

22-09-0777 Avis de motion / Règlement n° 1275-308 / Zonage / Agrandissement de la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 pour y prévoir les classes d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) »

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'agrandir la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 de façon à prévoir la classe d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) » dans la partie agrandie.

22-09-0778 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

22-09-0779 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-09-0780 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier